



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 JANVIER 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

Mme Christine SALLANSONNET (Suppléante)

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent TISSOT

**OBJET : CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CRUSEILLES CESSION DU TERRAIN
AU SDIS 74**

2022-07 FONCIER/ CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CRUSEILLES CESSION DU TERRAIN AU SDIS 74

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CRUSEILLES CESSION DU TERRAIN AU SDIS 74

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a cédé à titre gracieux au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 74) par délibération en date du 27 février 2018 un terrain d'une superficie de 4287 m² afin de permettre la construction du futur centre de secours, est par ailleurs cofinancé.

En parallèle, la commune de Cruseilles a proposé au SDIS, de lui céder gratuitement une parcelle de 241 m² contiguë à celle de la Communauté de Communes dans le but d'augmenter l'emprise et ainsi faciliter l'implantation du bâtiment.

Monsieur le Président explique que dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction de l'acte, une difficulté est apparue s'agissant de la clause de rétrocession des biens, demandant la mise en place d'une convention tripartite. Afin de simplifier la démarche, la commune de Cruseilles a décidé, lors de son conseil du 28 octobre 2019, de céder la parcelle de 241 m² à la CCPC à titre gracieux pour que cette dernière la rétrocède à son tour au SDIS. Par délibération en date du 15 octobre, le Conseil Communautaire a accepté le principe de cette cession à titre gracieux. Il est donc proposé de prévoir la cession au SDIS de ces parcelles. Le SDIS prendra en charge les frais administratifs liés à la vente.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section B n° 3170, 3164 et 3166 d'une surface de 241 m², situées route des Dronières à CRUSEILLES, en vue de la construction du nouveau centre de secours de CRUSEILLES par le SDIS 74
- **CHARGE** son Président à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

